

Charte d'Utilisation du compte Facebook de l'e-PIJ de la Communauté de communes Canton de Bourg de Péage

Le compte Facebook de l'e-PIJ de la Communauté de communes Canton de Bourg de Péage vise à valoriser les actions à destination des jeunes, menées au sein de l'Espace Public Internet et du Point Information Jeunesse, mais aussi, plus largement, toutes informations locales, régionales ou nationales pouvant les intéresser.

Le compte Facebook de l'e-PIJ est animé par Clara TETREL, animatrice Jeunesse.

Le mur et les discussions du compte Facebook de l'e-PIJ de la Communauté de communes Canton de Bourg de Péage sont fermés. **Seuls les échanges par le biais du commentaire sont ouverts à tous.** Tous les utilisateurs « amis » sont invités à y participer, à condition de respecter certaines règles élémentaires de courtoisie. Ces commentaires font donc l'objet d'une modération a posteriori (possibilité de suppression et de rappel à l'ordre par l'animatrice de l'e-PIJ).

L'e-PIJ souhaite préserver un certain respect dans ces échanges avec la communauté Facebook. Aussi, si les critiques et expressions de désaccord ont toute leur place dans les débats ; les injures, insultes ou prises à partie ne seront pas tolérés.

Les contributions qui nuisent aux discussions par leur caractère indigne, attentatoire aux personnes, destructeur, hors sujet ou contraire aux lois en vigueur, seront automatiquement supprimées.

Cela inclut :

1. Les attaques ou insinuations fondées sur les races, les croyances ou leur absence, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle ;
2. Les insultes, harcèlements, affirmations graves non-prouvées ou notoirement inexactes concernant les personnes ou les organisations ;
3. Tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement ;
4. Tout message contraire aux droit d'auteur ou aux droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image et au respect de la vie privée, ou qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur ;
5. Toute attaque personnelle à l'égard de femmes et d'hommes politiques ;
6. Les invectives ad hominem (propos agressifs, méprisants, péremptoires) ou, de façon générale, tout propos attentatoires aux participants ;
7. Toute utilisation du site à des fins publicitaires ou commerciales ;
8. La mention de coordonnées personnelles ou de lien hypertexte inappropriés;
9. Les contenus de sites web accessibles uniquement par abonnement payant ;
10. Certains excès de prolixité ou de fréquence d'intervention nuisant à la participation équitable de tous ;
11. Les contributions superflues ou redondantes sans apport particulier pour les échanges ;
12. Les informations obsolètes ou ayant déjà été pleinement débattues ;
13. Tout message hors sujet.

Dans un souci de préserver le caractère collectif des échanges, l'e-PIJ veillera à ce que les critiques et expressions de désaccords soient argumentées et ne dérivent pas vers l'attaque ou les prises à partie d'autres participants.